

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2294

présenté par  
M. Diveà l'amendement n° 1128 de M. Casterman  
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« incluent »

les mots :

« peuvent inclure ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à mieux préciser les conditions dans lesquelles les projets de valorisation des produits de la chasse pourront figurer parmi les projets d'avenir agricole.

S'il est légitime d'inclure cette filière dans le champ des PAA, il n'y a pour autant pas lieu de n'autoriser la reconnaissance que de projets de transformation de produits de la chasse, à l'exclusion de tous les projets portés par les filières agricoles.